



Responsabilité accident vélo

Par cfradin23

Bonjour,

Je vous envoie ce message pour avoir une aide suite à un sinistre vélo dont j'ai été victime début mai à Amsterdam.

J'ai été accrochée par une personne également à vélo qui m'a doublé par la gauche à vive allure, portant un sac à bandoulière à l'épaule droite sur lequel était posé une veste. Celle-ci s'est accrochée à mon guidon lors du dépassement, entraînant ma chute brutale sur la piste cyclable, l'autre personne n'a rien eu.

Résultat : rapatriement immédiat, coude gauche cassé, rupture du ligament croisé antérieur et fissure du ménisque du genou gauche.

Je n'ai pas fait de constat, la personne m'a donné son identité de suite et envoyé son n° de police d'assurance par la suite par SMS. Après déclaration à mon assurance, envoi des documents demandés, copie de tous les actes médicaux et frais envoyés, envoi de plusieurs mails pour avoir un suivi du dossier, mon assurance me répond aujourd'hui que :

"L'assureur adverse refuse toute responsabilité. En effet, il estime que vous vous êtes déportée vers la gauche entraînant vous-même la survenance de cet accident. Cet accident étant régit par la loi Néerlandaise, nous devons prouver la faute de la partie adverse."

Je ne comprends pas comment l'assureur adverse peut "estimer" que je me suis déportée vers la gauche sans apporter aucune preuve et me nommer comme responsable de cet accident. C'est inadmissible.

Je roulais correctement à droite sur la piste cyclable, sans ce grand sac et cette veste à son épaule droite, l'accident n'aurait pas eu lieu, elle aurait pu finir son dépassement normalement ! Elle est seule responsable.

Que dois-je faire auprès de mon assurance pour me défendre et pour que mon assurance me défende correctement ? Comment prouver la faute de la partie adverse ? Je n'ai d'autre témoin que mon mari, pas de constat écrit, j'ai juste l'échange par sms avec l'autre personne dans lequel je lui rappelle les faits en lui demandant son n° de police et son retour dans lequel elle me donne les infos demandées sans contester les faits, désolée de mes dommages.

Que me conseillez-vous ? Qui contacter pour m'aider dans mes démarches ? Je suis démoralisée alors que je suis toujours en rééducation du coude opéré et du genou pour lequel une opération est prévue après renforcement musculaire.

Je vous remercie par avance.
Christine xxxxxx anonymisation

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est la loi néerlandaise qui s'applique... Voyez avec un avocat qui la connaît.

Par cfradin23

Bonsoir,

Je n'attendais pas ce type de réponse !

Merci